

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

25-F-0628

25-A-0187	Faubourg d'Arras Nord et Sud - Enquête publique préalable au déclassement par anticipation d'emprises publiques métropolitaines - Indemnisation du commissaire-enquêteur
25-DD-0534	MONS EN BAROEUL -2 Sentier des Guinguettes - Renouvellement des canalisations d'eau potable - Servitude tréfoncière
25-DD-0536	WATTIGNIES - Blanc Riez - Avenue Charles Guillaïn - Désaffectation future d'une emprise métropolitaine
25-DD-0537	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - ZAC de la Houssoye - Classement de la rue François Arago et des prolongements des rues René Laënnec et Ambroise Paré (renommée rue Albert Einstein) dans le domaine public routier métropolitain - Autorisation d'acquisition
25-DD-0538	MARCQ EN BAROEUL - Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'avenue de la République, entre le carrefour Brossolette et la place Lisfranc à Marcq en Baroeul - Avenant - Conclusion
25-DD-0539	RONCQ - Parc d'activités Pierre Mauroy - Classement des rues Pierre Antoine Delahousse et de la Troisième Révolution industrielle, d'un cheminement piéton et d'une surlargeur de la RM 191 dans le domaine public routier métropolitain - Autorisation d'acquisition
25-DD-0541	HERLIES - Extension de la piscine des Weppes - Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Composition du jury
25-DD-0542	Prestations d'assistance technique et d'expertise dans le domaine de l'acoustique - Conclusion du marché
25-DD-0543	ILLIES – SALOME - Mise à disposition au profit de la SAFER - Convention - Avenant n° 1
25-DD-0544	LAMBERSART - VILOGIA - Garantie d'emprunt au titre du logement social

25-DD-0545	LILLE - 58 rue du Faubourg des Postes - Association Collectif Renart - Convention d'occupation du domaine public
25-DD-0546	LILLE - 58 rue du Faubourg des Postes - Association Collectif Renart - Convention d'occupation précaire

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.